

## Les forêts de la zone Nord du Maroc

Extrait d'un article de M. Bas, ingénieur en chef des Eaux et Forêts à Tetouan, paru dans la revue espagnole « Montes » Septembre-Octobre 1957.

L'ancienne Zone Nord, qui groupe d'Ouest en Est les cinq provinces de Larache, Tetouan, Chaouen, Alhucemas et Nador, a une superficie de 2.000.000 d'hectares environ, dont 1.500.000 hectares en terres à vocation forestière. Celles-ci couvrent par conséquent 75 % de la surface du pays, ce qui s'explique facilement par le fait que la chaîne montagneuse du Rif occupe presque toute la région et ne laisse que très peu de place aux terres cultivables.

Les essences forestières se répartissent comme suit :

— Chêne-liège .....	115.000 hectares
— Tuya .....	109.000 hectares
— Cèdre .....	18.000 hectares
— Chêne-zeen .....	8.000 hectares
— Sapin pinsapo .....	6.000 hectares
— Pin d'Alep .....	4.000 hectares

Soit environ 260.000 hectares de « forêts hautes ». Le reste de la surface forestière, c'est-à-dire malheureusement la plus grande partie, est recouverte soit d'essences secondaires (olivier sauvage, lentisque, phyllaria), ce que les Espagnols appellent la « forêt basse », soit de nappes alfatières ou de palmier nain. La proportion de ces différentes espèces est la suivante :

— Essences secondaires .....	1.000.000 hectares
— Alfa .....	150.000 hectares
— Palmier nain .....	77.000 hectares

Du point de vue de la propriété des massifs, la répartition se fait comme suit :

190.000 hectares de forêts domaniales ou présumées telles ;

18.500 hectares de forêts privées ;

1.321.000 hectares de forêts non encore délimitées, mais dont l'exploitation est contrôlée par l'Etat.

### ORGANISATION DU SERVICE FORESTIER

L'organisation du service dans cette zone est la suivante : il existe une circonscription forestière par province, avec à la tête de chacune d'elles un ingénieur ou un ingénieur des travaux. Chaque circonscription est divisée en 4 districts et une vingtaine de triages. Le chef-lieu de l'arrondissement se trouve à Tetouan, et il existe en outre un centre de recherches forestières à Larache.

Le personnel comprend :

- 1 ingénieur en chef, chef d'arrondissement ;
- 4 ingénieurs et 6 ingénieurs des travaux ;
- 80 préposés, dont 60 Espagnols et 20 Marocains ;
- 130 cavaliers, tous marocains.

Années	Bois d'œuvre m3	Bois de chauffage tonnes	Liège tonnes	Alfa tonnes	Palmier nain tonnes	Recettes totales Milliers de pesetas
1951 .....	43.877	50.837	4.812	840	14.821	4.941
1952 .....	37.212	47.397	2.748	1.656	16.559	3.949
1953 .....	16.155	38.998	4.515	2.515	14.511	2.928
1954 .....	33.857	65.640	16.475	5.386	20.240	
1955 .....	36.050	92.597	20.556	8.375	29.851	11.853
1956 .....	41.864	49.226	14.799	6.208	24.117	9.748

### PRINCIPALES ACTIVITES

Au cours des dernières années, les principales activités du service forestier ont été les suivantes :

#### a) Exploitation :

Les exploitations forestières sont résumées dans le tableau ci-dessus.

Il faut ajouter à ce total environ 4.500 tonnes de liège qui ont été exploitées en 1956 dans les forêts particulières.

L'augmentation importante de la production du liège au cours de ces dernières années tient surtout au fait

que de nombreuses pistes de vidange ont été ouvertes dans les massifs forestiers, permettant ainsi le transport des produits.

#### b) Transformation :

Il existe dans l'ex-Zone Nord :

- 19 scieries ;
- 26 usines de crin végétal (palmier nain) ;
- 4 usines de transformation du liège (bouchons et agglomérés) ;
- 2 autres en cours d'installation.

Depuis 1954 une papeterie installée à Tetouan produit chaque année 1.800 tonnes de « Kraft » et 300 tonnes de

« Manila ». Cette usine utilise des déchets de cèdre et de pinsapo. Elle a commencé également à traiter l'alfa pour produire du papier « presse ».

**c) Reboisement :**

Le tableau ci-dessous donne, pour les dernières années, les surfaces reboisées dans les forêts domaniales et les dunes :

Années	Région orientale ha	Région centrale ha	Région occidentale ha	Total ha
1951.....	279	13	69	361
1952.....	733	72	147	952
1953.....	446	152	381	979
1954.....	670	246	304	1.220
1955.....	215	204	510	1.029
1956.....	655	1.200	510	2.355

Ces reboisements se font soit par semis, soit par plantation, sur fossés ou sur banquettes, en utilisant comme essences : le pin maritime, le pin pignon, le pin des Canaries, l'eucalyptus (*gomphocephala camadulensis* et *globulus*), le peuplier noir, l'acacia, le cyprès, le thuya, le casuarina et le figuier de Berbérie.

**d) Aménagements :**

Jusqu'ici 40.000 hectares de forêts environ ont été aménagés. Ce sont :

- Les forêts de cèdres du Rif (12.000 ha) ;
- La forêt de chêne-liège de Dar-Messied et du Jbel Anassoul (6.021 ha), du Jbel Zem-Zem (2.935 ha), de l'Aïn-Rami et Megri (1.885 ha), du Zeguelet (923 ha) et de la Gharba de Amelya (2.126 ha).

La possibilité des cédraies de Gomara a été également déterminée, mais les aménagements correspondants ne sont pas encore rédigés.

**e) Régénération:**

En dehors des coupes cédées aux exploitants privés, l'Etat a effectué en 1956 la régénération de 800 hectares de chêne-liège, ainsi que des éclaircies sur des surfaces plus petites dans des forêts de chêne et de pinsapo.

**f) Pépinières :**

Les pépinières forestières du service sont au nombre de 13 ; leur superficie totale est de 30 ha et leur production moyenne annuelle de 5 millions de plants au total.

**g) Travaux :**

Entre 1955 et 1956, 35 kilomètres de pistes forestières nouvelles ont été ouvertes ou préparés. Deux pépinières nouvelles ont été créées, une à Tetouan, l'autre à Targuist. Vingt maisons forestières ont été construites.

**h) Projets :**

Les projets de travaux les plus importants actuellement en cours d'exécution sont les suivants :

1. La défense des berges du fleuve Kert contre l'érosion par plantation de peupliers noirs et d'eucalyptus sur une surface de 150 hectares ;
2. La plantation des terres basses, qui bordent le fleuve Laou, et dont 200 hectares environ ne sont pas cultivables ;
3. La restauration du bassin du fleuve Tiguissas ;
4. La protection du barrage de la Moulouya contre l'envasement ;
5. Enfin des travaux divers de lutte contre l'érosion.

Pour les deux années 1958 - 1959 les activités prévues sont les suivantes :

1. Régénération de 3.000 hectares de chêne-liège dans la tribu des Ketama ;
2. Poursuite de la délimitation des forêts domaniales ;
3. Aménagement des forêts d'abies pinsapos de Tazaot et des cédraies de Gomara ;
4. Construction de pistes nouvelles ;
5. Reboisement et fixation de dunes ;
6. Correction des bassins versants des fleuves Laou et Tiguissas.

Depuis l'unification des deux zones, le service forestier de la Zone Nord est rattaché à l'Administration centrale des Eaux et Forêts et de la conservation des sols à Rabat et prend le nom d'Arrondissement Forestier de Tetouan.

Le Centre de recherches forestières de Larache est supprimé et intégré dans la Station de recherches forestières de Rabat. Seule subsistera à Larache une station expérimentale dépendant directement de Rabat.

**LES FORETS DE LA ZONE DE TANGER**

Il a paru intéressant de compléter cette étude sur les forêts de la Zone Nord par quelques renseignements sur les forêts de l'ancienne Zone Internationale, qui constitue maintenant la province de Tanger.

Le domaine boisé de cette province comprend :

1. La forêt de Charf-el-Akab (ou forêt diplomatique) qui couvre une surface de 500 hectares environ ;
2. La forêt d'Haouara, qui occupe une superficie de 200 hectares entièrement boisée de chêne-liège ;
3. Un boisement d'oliviers sauvages de 32 hectares.

Les forêts particulières couvrent environ 500 hectares de chêne-liège. Enfin, le lieu dit « La Montagne » est presque entièrement boisé de pins, sur une surface de près de 1.000 hectares.

Les essences qui se partagent ces boisements sont les suivantes :

- Chêne-liège ..... 950 ha
- Autres essences (pins, eucalyptus, acacias) 1.250 ha

Les boisements de chêne-liège ne présentent pas un grand intérêt économique car, à part la forêt domaniale de Charf-el-Akab (250 ha) et une forêt particulière (50 ha), le reste est constitué par des arbres rabougris, qui ne portent pas de liège de reproduction.

La forêt de Charf-el-Akab est soumise à une réglementation spéciale, qui détermine les conditions d'exploitation des différents produits, édicte les mesures à prendre pour la protection contre les incendies, réglemente le pâturage et interdit la chasse.

Le gardiennage de cette forêt est assuré par une vingtaine de préposés.

#### MISE EN VALEUR DES DOMAINES FORESTIERS

##### 1). Aménagement de la forêt de chêne-liège :

Il ne s'agit pas d'un « aménagement » à proprement parler, mais d'un « nettoyage » destiné à éliminer les arbres mal conformés ou malades, ceux en particulier qui sont atteints d'hypoxylon. On parcourt 50 hectares chaque année en moyenne dans la forêt de Charf-el-Akab, celle d'Haouara échappe pour le moment à tout traitement.

Ce nettoyage fournit chaque année 50 tonnes de liège mâle et 500 tonnes de bois.

L'âge moyen du peuplement, qui a rejeté de souches, est de 25 ans. Sur une centaine d'hectares environ, les arbres sont beaux, partout ailleurs le boisement, envahi par un abondant sous-bois, est de qualité médiocre.

La régénération se fait presque uniquement par rejets.

En ce qui concerne la forêt d'Haouara, la première mesure à prendre serait d'y interdire le pâturage pour permettre au peuplement, très dégradé, de se reconstituer.

##### 2. Reboisement :

On plante chaque année 10 hectares de pins, eucalyptus ou acacias. Les plants sont produits dans une pépinière du service agronomique, qui distribue également des plants au Service des jardins de la ville.

Quant aux propriétés particulières, une prime à la plantation avait été votée en 1930 et 1931, mais elle ne fut pas renouvelée par la suite. Les arbres provenant de la pépinière étaient cédés gratuitement aux particuliers jusqu'en 1952, ils le sont maintenant au prix de 50 F pièce, ce qui est évidemment très cher, et le reboisement chez les propriétaires privés est en nette régression depuis ces dernières années.

#### ORGANISATION

Jusqu'en 1954, la gestion du domaine forestier était confiée au service des Travaux Publics d'Etat. En 1954, un service agronomique a été créé à Tanger, comprenant dans ses attributions l'administration des forêts de la zone.

Depuis l'unification, ce domaine est rattaché à l'Arrondissement forestier de Tetouan.

## Situation de l'élevage au cours du 4<sup>me</sup> trimestre 1957

### 1. — ETAT D'ENTRETIEN DU CHEPTEL

Des pluies précoces, abondantes et bien réparties sont venues rétablir à temps une situation qui apparaissait bien compromise ; elles ont favorisé dans les meilleures conditions la reconstitution des parcours. En effet, grâce à ces précipitations et à une température relativement douce, la végétation nouvelle a pris un excellent départ et on peut prévoir une soudure facile et normale.

L'état d'entretien des troupeaux, encore très moyen dans l'ensemble, est en voie d'amélioration progressive, plus marquée toutefois chez les ovins que chez les bovins.

En résumé, les perspectives d'avenir tant en ce qui concerne le pâturage que l'élevage en général, s'annoncent, en cette fin d'année, comme très favorables.

### 2. — SITUATION SANITAIRE

Au point de vue sanitaire, la situation a été dominée par l'évolution normale des grandes épizooties précédemment déclarées : fièvre aphteuse, fièvre catarrhale des ovins ou « blue tongue », et myxomatose des rongeurs.

La fièvre aphteuse, après avoir disparu de la province d'Oujda s'est étendue vers le Sud et l'Ouest dans les régions de Fès, Rabat et Casablanca qui ont

été entièrement envahies, Quelques foyers ont également été constatés dans les provinces de la Zone Nord et celle de Tanger. La maladie a conservé partout son caractère bénin avec évolution rapide. A l'heure actuelle elle ne paraît pas s'être étendue au delà de la province de Casablanca et manifeste une nette et rapide régression dans tous les secteurs où elle existe encore.

La fièvre catarrhale des ovins, déjà en évolution dans la province de Rabat et quelques secteurs de la Zone Nord a été observée au cours du trimestre dans la province d'Oujda et dans celle de Marrakech, sous forme de foyers très circonscrits. Les mesures sanitaires et la vaccination ont efficacement contribué à fixer la maladie. Fin décembre 1957, l'épizootie est éteinte partout et le pays est libéré.

Enfin, un troisième foyer de myxomatose a été constaté dans un petit secteur de la province de Rabat en bordure de la Zone Nord. L'épizootie reste très localisée avec morbidité et mortalité normales, sans aucune tendance à l'extension.

Par ailleurs, les autres maladies sévissant ordinairement ici à l'état endémique se sont également manifestées mais sous forme de foyers disséminés et sans aucun caractère de gravité, à savoir : la clavelée, les strongyloses, la rage, la dourine, les maladies charbonneuses, tandis que les piroplasmoses accusaient une nette régression.

Dans tous les cas, l'application des mesures sanitaires légales a été prescrite. D'autre part, les traitements collectifs effectués au titre de la lutte contre les maladies parasitaires internes et externes du bétail, ont donné lieu à d'importantes interventions.

L'action sanitaire développée par les services vétérinaires au cours du 4<sup>me</sup> trimestre 1957 se résume comme il suit :

— Consultations gratuites en milieu rural marocain et hospitalisations .....	9.700
— Vaccinations diverses .....	684.278
— Traitements contre les parasitoses externes (bains parasitocides collectifs et traitements individuels) .....	346.575
— Traitements collectifs contre les parasitoses internes (strongyloses et distomatose) .	1.316.135
— Tuberculinations .....	680
— Traitements divers (agalaxie contagieuse)	12.635

### 3. — SITUATION ECONOMIQUE

Bien que contrariés en de nombreux endroits par les intempéries persistantes, les souks ruraux, bien approvisionnés, ont été animés, et les apports d'animaux de meilleure qualité ont été plus importants.

Dans l'ensemble, les transactions ont été actives surtout en ce qui concerne les achats saisonniers d'animaux de trait et la recherche des sujets de boucherie en bon état toujours plus rares en cette période de l'année. Par ailleurs, en raison des perspectives particuliè-

rement favorables qui sont apparues au cours de l'automne quant aux possibilités futures d'affouragement, les transactions sur le bétail d'élevage ou d'embranchement ont été moins réticentes.

Les cours, longtemps stationnaires, ont manifesté une hausse progressive à peu près générale, plus sensible en ce qui concerne les bons animaux de boucherie spécialement préparés. En fin de période, les prix des animaux sur pied restent fermes, tandis que ceux des principaux produits dérivés demeurent à peu près inchangés.

En ce qui concerne le commerce extérieur l'exonération des droits de douane à l'importation pour les reproducteurs de race pure, les poussins d'un jour et les œufs à couvrir a été prescrite par arrêtés du Ministre de l'Agriculture. Ces mesures constituent un encouragement déterminant au développement de productions animales essentielles à l'économie rurale. Par ailleurs, compte tenu de la situation économique et de la saison, la sortie des porcs vivants, des bovidés et des chevaux de boucherie a été suspendue ainsi que l'exportation des viandes de bœuf et de porc. Par contre, les facilités ont été accordées à l'exportation des viandes de mouton, de cheval, et des produits secs de porc ainsi que des volailles mortes expédiées surtout vers la France, l'Algérie, l'A.E.F. et l'A.O.F.

Les importations ont porté sur 17 béliers mérinos ou Ile-de-France et deux taureaux de race pie noire en provenance de France, 25 baudets étalons destinés aux Etablissements Hippiques dont 15 catalans importés d'Espagne et 10 poitevins, 8 chevaux de course, 24 vaches laitières de race hollandaise, 54.220 poussins d'un jour en provenance de France ou de Hollande.